

AUPS, le 9 mars 2020

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 6 Mars 2020**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

### Présents :

M. FAURE Antoine, Maire

MM. PANTEL Bernard, MEYERE Pierre, HUGOU Rémy - Adjoint

MM. BONAVENTURE Marie-Françoise, CIOFI Jean-Pierre, GALLIGANI Marie-Pierre, JAUBERT Léone, MEYERE Xavier, POCKET Cécile, VINCENTELLI Patrick, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés : MM. LIONS Donin, LOVERGNE Jean-Éric, MARKOTIC Sonia,

Mme CATURLA Béatrice                      procuration      M. FAURE Antoine

Mme ROUX Marlène                         procuration      M. HUGOU Rémy

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Monsieur Pierre MEYERE se présente et est élu.

## ORDRE DU JOUR

### **1 – PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL DU 11 FEVRIER 2020**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance.

Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

### **2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

Monsieur le Maire se retire de la séance pendant l'examen et le vote du Compte Administratif.

Monsieur PANTEL Bernard assure en son absence la présidence de séance et Monsieur Pierre MEYERE, adjoint aux finances, présente les Comptes Administratifs de l'année 2019.

➤ Commune

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	2 953 244,10 €	Dépenses de l'exercice	1 483 181,91 €
Recettes de l'exercice	3 142 491,05 €	Recettes de l'exercice	2 041 447,37 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>189 246,95 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>558 265,46 €</b>
Excédent reporté N-1	660 813,60 €	Résultat reporté N-1 -	618 360,42 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>850 060,55 €</b>	<b>Déficit de clôture -</b>	<b>60 094,96 €</b>
		Pour info	
		RAR Dépenses	2 573 337,12 €
		RAR Recettes	2 422 965,01 €
		Résultat final	- <b>210 467,07 €</b>

Résultat global : *Excédent* : 639 593,48 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

➤ *Service Eau et Assainissement*

<b>Exploitation</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	335 929,56 €	Dépenses de l'exercice	203 865,60 €
Recettes de l'exercice	726 427,21 €	Recettes de l'exercice	318 859,33 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>390 497,65 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>114 993,73 €</b>
Excédent reporté N-1	100 446,02 €	Excédent reporté N-1	1 091 264,33 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>490 943,67 €</b>	<b>Excédent de clôture</b>	<b>1 206 258,06 €</b>
		Pour info	
		RAR Dépenses	1 303 134,40 €
		RAR Recettes	96 876,34 €
		Résultat final	<b>0,00 €</b>

Résultat global du service eau et assainissement : *Excédent* : 490 943,67 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

➤ *Service Funéraire*

<b>Exploitation</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	6 794,61 €	Dépenses de l'exercice	- €
Recettes de l'exercice	9 335,00 €	Recettes de l'exercice	- €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 540,39 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	- €
Excédent reporté N-1	15 575,09 €	Excédent reporté N-1	10 911,89 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>18 115,48 €</b>	<b>Excédent de clôture</b>	<b>10 911,89 €</b>

Résultat global du service Funéraire : *Excédent* : 29 027,37 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

➤ *Lotissement les Oliviers*

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat reporté N-1	0,00 €	Résultat reporté N-1	-745 640,12 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Déficit de clôture</b>	<b>-745 640,12 €</b>
		Pour info	
		RAR Dépenses	- €
		RAR Recettes	- €
		Résultat final	- <b>745 640,12 €</b>

Résultat global du lotissement les Oliviers : **Déficit : 745 640.12 €**

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du perceuteur.

Monsieur le Maire réintègre la séance du Conseil.

✓ **Commune** : Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement étant de 850 060.55 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 210 467.07 €, Monsieur le Maire propose d'affecter 210 467.07 € à l'investissement et de maintenir 639 593.48 € en section de fonctionnement.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

✓ **Service Eau et Assainissement** : Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation étant de 490 943.67 € et le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, Monsieur le Maire propose toutefois d'affecter 390 000.00 € à l'investissement et de maintenir 100 943.67 € en section d'exploitation.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

✓ **Service Funéraire** : Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation étant de 18 115.48 €, Monsieur le Maire propose de le maintenir en totalité en section d'exploitation.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

### 3 - BUDGETS PRIMITIFS 2020

#### ➤ **Commune**

Section de fonctionnement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 Charges à caractère général	945 976.00 €	70 Produits des services	119 150.00 €
012 Charges de personnel	1 555 500.00 €	73 Impôts et taxes	1 722 000.00 €
65 Autres charges de gestion	282 200.00 €	74 Dotations et participations	457 200.00 €
014 Atténuation de produits	272 000.00 €	75 Autres produits de gestion	101 000.00 €
66 Charges financières	49 193.63 €	013 Atténuation de charges	90 056.52 €
67 Charges exceptionnelles	15 000.00 €	77 Produits exceptionnels	0.00 €
042 Opérations ordre entre sections	9 130.37 €	002 Excédent reporté	639 593.48 €
<b>Total</b>	<b>3 129 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 129 000.00 €</b>

Équilibre de la section à la somme de 3 129 000.00 €. Hausse du fonctionnement de 0.19 % par rapport à 2019.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

*Section d'investissement*

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
10 Reversement dotations	5 000.00 €	10 Dotations, fds divers	210 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	572 000.00 €	1068 Excédent fonct.capitalisé	210 467.07 €
20 Immobilisations incorporelles	46 000.00 €	13 Subventions d'investis.	2 188 687.01 €
21 Immobilisations corporelles	3 800 698.27 €	16 Emprunts et dettes	1 997 715.55 €
23 Immobilisations en cours	132 206.77 €	024 Produits de cession	0.00 €
001 Solde d'exécution	60 094.96 €	040 Opérations ordre entre sections	9 130.37 €
<b>Total</b>	<b>4 616 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 616 000.00 €</b>

Détail des prévisions budgétaires :

▸ Opérations financières : Enveloppe de 637 094.96 €

Dépenses : Remboursement du capital des emprunts, restitution de cautions, remboursement anticipé éventuel du prêt Iena, reversement de la taxe d'aménagement et déficit d'investissement 2019.

En recettes : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissement des études et excédent de fonctionnement capitalisé 2019.

▸ Opérations non affectées : Enveloppe de 166 500.00 €

⇒ PLU : Enveloppe pour diagnostics (Révision et Modification).

⇒ Acquisition de licences logicielles : Provision pour acquisition ou renouvellement de logiciels métier.

⇒ Acquisitions de parcelles (Var Habitat et ER).

⇒ Réseaux d'électrification : Participation au raccordement suite à délivrance de permis de construire

⇒ Acquisition de matériel de bureau et informatique : Remplacement les ordinateurs Mairie suite au passage à Windows 10

⇒ Acquisitions diverses : Provision.

▸ Réfection divers bâtiments : Enveloppe de 602 300 € :

⇒ Hôtel de Ville : Hall : Réparation fuite – Création d'une fenêtre bureau DRH et 1<sup>ère</sup> tranche réaménagement du bâtiment

⇒ Accessibilité Foyer et Mairie

⇒ Collégiale : Travaux suite aux intempéries de novembre 2019

⇒ Puits près du Centre Culturel : Réparation suite à dégâts causés par un camion

⇒ Tour de l'horloge : Etudes

⇒ Borne Avenue Albert 1er : Modification suite à travaux du Département

⇒ Vidéo protection : Provision

⇒ Panneau d'information : Provision

⇒ Collégiale : Restauration bras de lumière et tableau Saint Joseph

▸ PUP Saint Pierre : Report du programme pour 210 000 € dont une partie financée par le promoteur.

▸ Centre de Loisirs : Enveloppe de 50 000 € : Fin des travaux et Acquisition équipement extérieur. Opération subventionnée par l'Etat, la Région, le Département et la CAF.

▸ Aménagement quartier Uchane : Enveloppe de 542 852 € pour travaux avec le financement d'une partie par les promoteurs et la CCLGV.

▸ Garages communaux : Enveloppe de 173 460 € pour la réalisation d'un auvent et agrandissement sur l'avant.

▸ Aménagement des espaces publics de la Maison de Santé : Enveloppe de 684 586.27 € pour travaux VRD,

Espaces verts, jardin d'enfants, trottoir, escalier, murets et enduits façades du bâtiment tennis. Opération financée par l'Etat, la Région et le Département.

- Travaux réseaux DFCI : Enveloppe de 70 000 € pour pose de poteaux d'incendie
- Requalification du Centre Ancien : Enveloppe de 720 000.00 €
  - ⇒ Travaux suite aux intempéries de novembre 2019 : Mur de soutènement vers le gymnase, chemin de Sarpouillet, Chemin de la Peirière et chemin de Bayard.
  - ⇒ Déplacement poteaux EDF ou travaux d'aménagement suite aux travaux engagés par le Département
  - ⇒ Provision si acquisition de terrains
  - ⇒ Provision dans le cadre du dossier Centre Bourg – Phase 1
- Aménagement aire de stationnement La Colle : Enveloppe de 665 000 € pour les travaux d'aménagement et la construction de garages. Opération subventionnée par le Département et la CCLGV
- Coopérative agricole : Enveloppe de 94 206.77 € pour étude projet suite à l'abandon de celui-ci par la CCLGV

Équilibre de la section en dépenses et recettes à la somme de : 4 616 000.00 €

Résultat du vote au niveau des chapitres de la section d'investissement : Unanimité du Conseil.

Le budget primitif est adopté dans son ensemble à l'unanimité.

➤ **Service Eau et Assainissement**

*Section d'exploitation*

Equilibre en dépenses et recettes à la somme de : 440 000.00 €

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 Charges à caractère général	148 000.00 €	70 Produits des services	191 000.00 €
65 Autres charges gestion courante	9 600.00 €	74 Subvention d'exploitation	5 000.00 €
66 Charges financières	34 000.00 €	75 Autres produits de gestion	56 419.53 €
67 Charges exceptionnelles	24 987.37 €	002 Excédent reporté	100 943.67 €
<i>042 Opérations ordre entre sections</i>	<i>223 412.63 €</i>	<i>042 Opérations ordre entre sections</i>	<i>86 636.80 €</i>
<b>Total</b>	<b>440 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>440 000.00 €</b>

Vote de la section au niveau des chapitres : Unanimité du Conseil.

*Section d'investissement*

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16 Emprunts et dettes assimilées	90 000.00 €	10 Dotations, fonds divers	390 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	1 739 910.83 €	13 Subventions d'investis.	96 876.34 €
23 Immobilisations en cours	0.00 €	001 Résultat reporté	1 206 258.06 €
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>86 636.80 €</i>	<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>223 412.63 €</i>
<b>Total</b>	<b>1 916 547.03 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 916 547.03 €</b>

Détail des prévisions budgétaires :

- Opérations financières : En dépenses : Remboursement de la dette en capital et de l'amortissement de subventions. En recettes : Remboursement de la TVA et l'amortissement de travaux.
- Réseau d'eau : Enveloppe de 494 810.23 €.
- Réseau d'assainissement : Enveloppe de 300 000.00 €.
- Extension des réseaux quartier Uchane : Enveloppe de 600 000.00 €
- Renouvellement Réseaux Rue Jules Philibert/RD 77 et Travaux Rond-Point Route de Moissac : 345 100.00 €

Equilibre de la section à 1 916 547.03 €

Vote de la section au niveau des chapitres : Unanimité du Conseil.

Le budget primitif est adopté dans son ensemble à l'unanimité.

➤ **Service Funéraire**

*Section d'exploitation*

Equilibre en dépenses et recettes à la somme de : 22 000.00 €

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 Charges à caractère général	14 500.00 €	70 Produits des services	3 884.52 €
012 Charges de personnel	6 500.00 €	002 Excédent reporté	18 115.48 €
67 Charges Exceptionnelles	1 000.00 €		
<b>Total</b>	<b>22 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>22 000.00 €</b>

Sont inscrits en dépenses : Les frais permettant le fonctionnement courant du service (Carburant du véhicule, acquisition petits équipements, matériels et fournitures diverses, habillement et formation du personnel et prestations de services) et le remboursement des frais de personnel au budget communal.

En recettes : Remboursement par les familles des prestations de services et l'excédent reporté.

Vote au niveau des chapitres de la section à l'unanimité.

*Section d'investissement*

Equilibre de la section à 10 911.89 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
21 Immobilisations corporelles	10 911.89 €	001 Résultat reporté	10 911.89 €
<b>Total</b>	<b>10 911.89 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 911.89 €</b>

Recettes : Excédent d'investissement 2019.

Dépenses : Inscription d'une provision pour l'acquisition d'un véhicule afin d'équilibrer la section.

Vote au niveau des chapitres de la section à l'unanimité.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

➤ Lotissement les Oliviers  
Section de fonctionnement

Équilibre de la section à la somme de 745 640.12 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	0.00 €	70	Produit des services	745 640.12 €
042	Opération entre sections	745 640.12 €	042	Opérations entre sections	0.00 €
<b>Total</b>		<b>745 640.12 €</b>	<b>Total</b>		<b>745 640.12 €</b>

Explications :

En dépenses : Reprise du montant du déficit.

En recettes, inscription du produit de la vente des terrains

Rappel :

Les opérations d'ordre entre section correspondent à un jeu d'écritures afin d'intégrer les dépenses et les recettes dans un compte de stock. En fin d'opération, le résultat constaté sera transféré au budget communal.

Résultat du vote au niveau des chapitres : Unanimité du Conseil.

*Section d'investissement*

Équilibre de la section à la somme de 745 640.12 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
001	Déficit reporté	745 640.12 €			
040	Opérations entre sections	0.00 €	040	Opérations entre sections	745 640.12 €
<b>Total</b>		<b>745 640.12 €</b>	<b>Total</b>		<b>745 640.12 €</b>

La section d'investissement reflète uniquement la variation des stocks. En fin d'opération, cette section sera égale à zéro.

Résultat du vote au niveau des chapitres : Unanimité du Conseil.

Le budget primitif est adopté dans son ensemble à l'unanimité.

#### 4 – FINANCES

☞ *Service jeunesse – Modification barème*

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Municipale :

- La délibération n° 2019-96 en date du 27 septembre 2019 fixant les tarifs du service jeunesse.
- La délibération n° 2020-01 en date du 11 février 2020 fixant les nouveaux tarifs su service jeunesse applicable à compter du 17 février 2020.

Monsieur le Maire précise que la mise en application des nouveaux tarifs a suscité des observations de la part de la Caisse d'Allocations Familiales.

Afin de ne pas bloquer le fonctionnement du service, Monsieur le Maire propose pour l'instant de remettre en application les tarifs précédemment votés, par délibération n° 2019-96 lors de la séance du 27 septembre 2019, et précise qu'une réflexion sur le fonctionnement du service sera engagée prochainement.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

***RAPPEL des tarifs en vigueur***

Tarification calculée d'après le quotient familial (QF) selon la formule suivante :  
*Quotient Familial (QF) = Revenu net imposable du foyer / Nombre de parts fiscale*

**Service Périscolaire :**

- Tranche 1 (T1) : QF inférieur à 9 000 €
- Tranche 2 (T2) : QF de 9 001 € à 14 000 €
- Tranche 3 (T3) : QF supérieur à 14 000 €
- Tranche 4 (TE) : Tarifs exceptionnels (pas de dégressivité) applicables aux familles n'ayant pas fait leur dossier ou n'ayant pas fourni la totalité des justificatifs.

Et ; application d'un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants :

- 1 enfant : Tarifs selon tableau ci-dessous.
- 2 enfants : moins 10 %
- 3 enfants et plus : moins 20 %

ACTIVITES	PERISCOLAIRE					
	MATERNELLE			ELEMENTAIRE		
	Garderie du matin	Garderie du soir	Restauration	Garderie du matin	Garderie du soir	Restauration
Horaires	7h30-8h20	16h15-18h00 avec départ échelonné	11h30-13h30	7h30-8h30	16h30-18h00 avec départ échelonné	11h40-13h40
T1	0,80 €	1,00 €	3,20 €	0,80 €	1,00 €	3,60 €
T2	1,00 €	1,25 €	3,20 €	1,00 €	1,25 €	3,60 €
T3	1,25 €	1,50 €	3,20 €	1,25 €	1,50 €	3,60 €
TE*	3,00 €	3,50 €	3,20 €	3,00 €	3,50 €	3,60 €

**Service Centre de Loisirs des Mercredis et vacances scolaires : Automne, Hiver, Printemps, Eté :**

- Tranche 1 (T1) : QF inférieur à 9 000 €
- Tranche 2 (T2) : QF de 9 001 € à 14 000 €
- Tranche 3 (T3) : QF supérieur à 14 000 €
- Tranche 4 (TE) : Tarifs exceptionnels (pas de dégressivité) applicables aux enfants résidant hors Commune ou aux familles n'ayant pas fait leur dossier ou n'ayant pas fourni la totalité des justificatifs.

Il est précisé que les parents propriétaires sur la commune mais n'y résidant pas et les parents travaillant sur la commune sans y être domiciliés, bénéficieront des mêmes tarifs que les résidents aupois.

Et ; application d'un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants participant à la même activité :

ACTIVITES	ALSH (Mercredis et toutes vacances scolaires : Automne, Hiver, Printemps, Eté)					Participation supplémentaire lors de sorties avec activités
	MATERNELLE Restauration	ELEMENTAIRE Restauration	Journée Complète	Mercredis matin	Mercredis après-midi	
Horaires			7h45-18h00 Départ échelonné de 17h30 à 18 h	7h45-12h Départ échelonné de 11h30 à 12 h	13h30-18h Départ échelonné de 17h30 à 18 h	7 €
T1	3,20 €	3,60 €	9 €	4 €	4 €	
T2	3,20 €	3,60 €	11€	5 €	5 €	
T3	3,20 €	3,60 €	13€	6 €	6 €	
TE	3,20 €	3,60 €	40 €	20,00 €	20,00 €	

***Pénalité pour les retards répétés de 10 €.***

☞ *Collège Henri Nans – Séjour Embrun 2020 Modification*

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Municipale la délibération n° 2019-115 en date du 3 décembre 2019 fixant la participation communale du séjour organisé par l'équipe EPS du Collège Henri Nans d'Aups, à Embrun (Hautes Alpes) du 9 au 13 mars 2020.

Suite à divers échanges avec l'agent comptable du Collège, il y a lieu de modifier les termes de la délibération comme suit : *La participation communale sera versée au Collège Henri Nans.*

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la rectification et confirme que le versement de la participation communale au séjour 2020 à EMBRUN de 30 % par élève aupois soit effectué au COLLEGE HENRI NANS.

☞ *Programme de plantations – Demande de subvention à la Région*

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le Conseil Régional Sud PACA, dans le cadre du plan climat régional, a adopté un nouveau dispositif visant à planter un million d'arbres en deux ans. Ce programme a pour objectif de diminuer la pollution de l'air et d'améliorer la qualité de vie des habitants de la région et d'atteindre l'objectif d'une région neutre en carbone à l'horizon 2050.

La Commune envisage de mener une campagne de plantations sur plusieurs sites, avec des essences adaptées au milieu environnemental :

- Aire de stationnement quartier la Colle
- Entrée de village RD 31
- Abords du Centre culturel et de la résidence retraite.

Après discussion, il sera rajouté deux arbres à l'école élémentaire.

L'estimation de ce programme s'élèverait à 48 148.35 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de la Région dans le cadre du Plan Climat Région.

Le Conseil à l'unanimité, approuve le programme de plantation d'arbre sur les sites mentionnés ci-dessus. Approuve le plan de financement prévisionnel qui pourrait s'établir comme suit :

Région	80 %	38 518.68 €
Sous Total H.T		38 518.68 €
Autofinancement	20 %	9 629.67 €
Total HT		48 148.35 €

Sollicite une aide financière de la Région, la plus élevée possible, dans le cadre du Plan Climat Région et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide et à signer tout document s'y rapportant.

☞ *Tarif occupation domaine public ou privé communal – Commerce ambulant*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les multiples demandes de stationnement sur le domaine privé ou public de la commune en vue de l'installation d'une activité de commerce ambulant,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'il convient de tarifier cette occupation,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil à l'unanimité, instaure pour l'occupation du domaine public ou privé communal, hors marchés hebdomadaires et foires, les tarifs suivants :

Vente de denrées de bouche à partir de voiture-boutiques (camions pizza, food-truck,...)

*Forfait journalier par emplacement :*

- de 20 € du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai
- de 30 € du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

*Forfait mensuel par emplacement :*

- de 500 € du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai
- de 800 € du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

Précise que ces emplacements seront accordés sur demande préalable en Mairie, seront déterminés par la Police Municipale et devront être libérés chaque soir.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et autorisations à venir.

## **5 - ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – BILAN ANNUEL 2019**

*Les communes de plus de 2000 ha doivent chaque année délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la loi du 8 février 1995 et à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières (ventes, cessions d'usufruit et de nu propriété, échanges, donations, legs, baux conférant des droits réels immobiliers).

Dans ce but, les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2019 sont les suivantes :

### ACQUISITION :

Le 22 juillet 2019 : Propriété MECHOUREB / BOYER  
Localisation : Lieudit "Uchane" à AUPS  
Parcelle cadastrée section D n° 704 – superficie : 4 462 m<sup>2</sup>  
Prix : 100 000 €  
Motif : Création d'un bassin de rétention

**CESSION :**

Le 16 décembre 2019 : Vente immeuble  
Localisation : Avenue Docteur Rozies à AUPS  
Parcelle cadastrée section I n° 678 – Superficie : 812 m<sup>2</sup>  
Prix : 251 750 €  
Acquéreurs : Monsieur Benjamin MICHAUD et Madame Aurélie GENEIX de LES ALLUES (Savoie)

Le conseil à l'unanimité, approuve le bilan annuel présenté par Monsieur le Maire.

**6 – LOGEMENT SOCIAL**

*Attribution du logement Rue Millet*

Vu les demandes de logement déposées en Mairie,

Vu l'avis de la Commission d'attribution des logements communaux,

Considérant qu'un bail sera passé entre la Commune et le futur locataire fixant les conditions et le prix de cette location,

Le Conseil à l'unanimité, attribue Madame MENGUY Léa l'appartement de type T3 situé au 3<sup>ème</sup> étage des logements sociaux sis 6 bis Rue Ernest Millet à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2020, moyennant un loyer mensuel de 425 € hors charges et autorise Monsieur le Maire à signer tout bail ou document pouvant s'y rapporter.

**7 - PERSONNEL**

*Mise à disposition d'un agent*

Au vu des informations transmises par le Centre de Gestion de la FPT du Var, le conseil à l'unanimité, se prononce favorablement à la mise à disposition d'un agent sous réserve de l'avis du contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

**8 - QUESTIONS DIVERSES**

▪ *Questions orales :*

☒ Rassemblement festif dans une propriété privé

☒ Situation de la personne sans domicile

La séance est levée à 22 heures 20.

Le secrétaire,  
Pierre MEYERE

Le Maire,  
Antoine FAURE